

Etude sociologique des résidents logés au sein

des résidences sociales Aréli

SYNTHESE – janvier 2016

Juliette BARONNET

Julien VAN HILLE

Établissements à caractère social, les résidences sociales logent, dans des immeubles, comportant à la fois des locaux privatifs et des locaux communs meublés, des personnes éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant, sans avoir cependant besoin d'un accompagnement global renforcé du type de celui proposé dans les structures d'hébergement. La circulaire du 4 juillet 2006 rappelle ainsi que les résidences sociales ont vocation à accueillir des publics très divers, tels que les jeunes travailleurs, les femmes en difficulté, les personnes en insertion ou encore les travailleurs migrants. Ces différences de profils en matière d'occupation sont à mettre en regard de la vocation et des différents types de résidence sociale.

Les différents types de résidence sociale

Les FTM ou RS-FTM (issus de la transformation des FTM) logent encore principalement des hommes seuls, le plus souvent originaires du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne bien que les RS-FTM s'ouvrent progressivement à l'accueil d'un public plus diversifié ;

Les Foyers de Jeunes Travailleurs sont conçus pour l'accueil des jeunes travailleurs ;

Les résidences sociales ex-nihilo qui accueillent en revanche un public plus diversifié d'un point de vue sociodémographique (plus de femmes, plus de jeunes, plus de familles avec enfants) ayant souvent connu un parcours plus ou moins long en hébergement (institutionnel ou amical). Elles font ainsi cohabiter des publics différents: des personnes qui n'ont pas de grosses difficultés et sont davantage confrontées à des difficultés temporaires d'accès au logement de droit commun; des personnes qui nécessitent un travail d'accompagnement plus important visant à consolider leur autonomie. Parmi ces dernières, plus fortement désocialisées, certaines présentent des difficultés sociales plus ou moins importantes (violences conjugales, rupture d'hébergement, troubles de santé mentale ou addiction, etc.);

La maison relais ou pension de famille constitue une modalité particulière de résidence sociale, s'inscrivant dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée, offrant un cadre semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

A l'exclusion des pensions de famille qui se distinguent par une vocation d'accueil pérenne, les différents types de résidences sociales assurent une véritable fonction transitoire dont témoignent des taux de rotation encore relativement importants malgré une tendance à l'allongement des durées de séjour. En effet, et alors que les gestionnaires de résidences sociales, à l'instar de ceux des structures d'hébergement, sont incités à prêter une attention accrue à la durée de séjour des résidents dans un objectif de fluidification des parcours résidentiels, les fonctions transitoires et intégratives des résidences sociales sont aujourd'hui questionnées par un certain nombre d'évolutions sociales, économiques et réglementaires: diversification des publics avec l'émergence de publics de plus en plus précarisés voire présentant des difficultés particulières en matière de santé (troubles mentaux, addictions, etc.) et de nouveaux publics tels que les jeunes en errance (dont certaines jeunes mères isolées); très faible revalorisation des aides telles que l'AGLS et insuffisance des moyens en matière d'accompagnement social (ASLL, AVDL, etc.) pour favoriser les parcours et les sorties positives vers le logement; retrait progressif des partenaires institutionnels (CAF, CNAV, etc.) et associatifs qui proposaient auparavant des interventions ponctuelles; etc.

Face à ces évolutions, les gestionnaires de résidences sociales sont aujourd'hui invités à mener une

¹ Le rapport DIHAL de 2012 « étude visant à mieux connaître et valoriser le champ du « logement accompagné » - Etat des lieux d'un « tiers secteur », en analysant l'occupation des différents segments de l'offre en logement « adapté », soulignait la bonne adéquation des profils avec la vocation initiale de chacune des formules.

réflexion approfondie sur leurs publics, leurs pratiques d'accompagnement et leur offre, ce qui passe par une connaissance plus fine de la diversité des profils et des parcours représentés au sein de leurs résidences. C'est dans cette optique et dans le cadre de l'élaboration de son nouveau projet associatif, qu'Aréli, acteur majeur du logement accompagné dans le Nord-Pas-de-Calais, a souhaité engager une mission d'étude sociologique des résidents logés au sein de ses 6 résidences sociales et de 3 FTM en cours de transformation (hors travailleurs migrants, public spécifique bénéficiant du maintien dans les lieux) avec deux objectifs :

- Elaborer un diagnostic qualitatif des profils des résidents, de leurs parcours et de leurs besoins en matière d'accompagnement ;
- Etudier l'apport de la résidence sociale dans les parcours des personnes, et plus précisément en lien avec le fonctionnement et l'accompagnement proposés par Aréli ;
- Proposer des pistes d'actions et des nouvelles orientations pour l'association.

Conduits auprès de 75 résidents (sur les 320 présents en parcours résidentiel) et 21 anciens résidents (sortants), les entretiens semi-directifs ont permis de s'attarder, avec ces derniers, sur leur parcours de vie antérieur et l'identification des facteurs et événements qui les ont conduit à recourir à la résidence sociale, le vécu et le ressenti à l'égard des conditions de logement et l'accompagnement proposé au sein des résidences, leurs perspectives en termes de sortie vers le logement, etc.

Nombre Bd'entretiens Bréalisés Bdans Be Badre Bde Bd'étude

	Nombre de la ésident santerrgogés	Nombre de Bortants Interrogés
FTM@DKQ@Cassel	5	2
FTM DKQ Pérès	5	3
FTMaLilleaMoulins	4	3
RSBocage Marquette	4	3
Cerisiers Taches	11	3
RSIConvainILilleIFives	6	0
HOUX ® Roubaix	12	2
RSIDliviers Tourcoing	14	4
Peupliers Wattrelos	14	3
Total	75	21

Principales caractéristiques des résidents interrogés

- Une proportion importante de personnes de sexe masculin, puisque 82 hommes ont été interrogés pour seulement 14 femmes ;
- Une représentativité des tranches d'âges, allant d'une vingtaine d'années à plus de 60 ans ;
- Des ménages en grande majorité originaires de l'agglomération lilloise (ou de Dunkerque) et quelques personnes d'origine étrangère : parmi les 36 résidents originaires d'une autre région que le Nord-Pas-de-Calais, un tiers est arrivé dans la région il y a moins de 5 ans ;
- Une grande majorité d'hommes isolés (célibataires ou séparés), peu de résidents en couple, quelques femmes seules avec enfant. Presqu'une moitié de résidents n'a pas d'enfant(s);
- Un large éventail de parcours éducatifs et scolaires avec des résidents non diplômés ou faiblement diplômés, ayant quitté le système scolaire assez tôt mais également, bien que de manière plus marginale, des titulaires de masters, voire de doctorats;
- Des revenus faibles voire très faibles, principalement constitués de prestations sociales ou qui oscillent entre salaire et indemnités chômage.

Des parcours de vie émaillés de difficultés et des périodes d'instabilité résidentielle plus ou moins longue

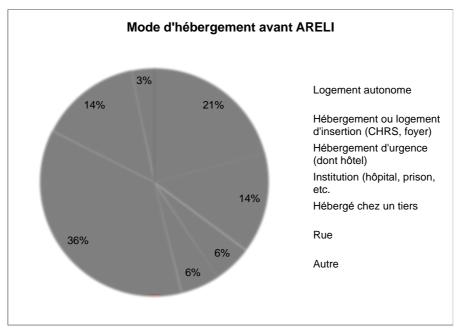
Les témoignages recueillis lors des entretiens semi-directifs laissent entrevoir des histoires personnelles compliquées, marquées par des épisodes parfois douloureux. Les épisodes en question concernent très souvent la sphère familiale. Ainsi, nombreux sont les résidents à avoir été confrontés, à un moment de leur vie, et de manière parfois cumulative, à des ruptures familiales comme un abandon, le divorce des parents, ou un conflit interpersonnel; au décès d'un parent, d'un frère ou une sœur; à une instabilité conjugale liée à une mise en couple, voire une parentalité, précoces. On recense également d'autres types d'événements de natures très diverses, survenus hors du contexte familial, comme par exemple un traumatisme psychologique ancien, ou des contextes de guerre ou de conflit dans le pays d'origine. Dans de nombreux cas, les conséquences peuvent être directes et importantes, contraignant les personnes concernées à des changements de vie brutaux (mobilité géographique et/ou professionnelle), voire irréversibles.

Une grande majorité des résidents rencontrés connaît ainsi une certaine précarité au regard de l'emploi, puisque plus de 60 % étaient à la recherche d'un emploi au moment des entretiens, alors que 8 % exerçaient un emploi jugé précaire (CDD, intérim, etc.). L'analyse des parcours professionnels permet de nuancer ces chiffres puisque tous les résidents ont néanmoins déjà travaillé, à des degrés certes variés :

- 26 % des résidents d'Aréli ont eu des parcours professionnels chaotiques, c'est-à-dire un enchaînement de périodes en emploi et sans emploi relativement courtes (quelques mois à chaque fois), et des formes d'emploi presque systématiquement dégradées (intérim, travail au noir, CDD dans le meilleur des cas...).
- Presque la moitié des résidents rencontrés (44%) ont connu un parcours professionnel haché se caractérisant par l'alternance entre des périodes de chômage et des périodes en emploi de durées plus longues et beaucoup moins précaires (plusieurs années, éventuellement en CDI). Ces résidents sont globalement plus âgés (30 ans et plus) que les résidents aux parcours chaotiques.
- Enfin, une troisième catégorie de parcours professionnels, qui touche 30 % des 96 résidents, est constituée de parcours stables : de longues, voire très longues périodes en emploi, assurant un certain niveau de revenus, avec régularité. Pour les plus âgés des résidents, il est fait référence à des carrières commencées souvent jeunes (dès l'âge de 14/16 ans). Evoquées avec nostalgie malgré des conditions de travail difficiles, voire des problèmes de santé, elles sont interrompues par un accident de travail, ou un licenciement. Dans ces cas-là, l'âge constitue un véritable frein à la reprise d'une activité.

La plupart des difficultés des résidents d'Aréli en matière de logement et d'emploi trouvent leur origine dans un ou plusieurs « moments de vie » particuliers ayant eu sur leur existence des conséquences décisives. Un certain nombre de ces événements susceptibles de bouleverser les parcours de vie sont bien identifiés par les résidents eux-mêmes, en raison de leurs effets immédiats et tangibles, qui les rend à leur yeux responsables de leur situation. On pense ici aux divorces et séparations, qui touchent 52 % des résidents, ou à la perte d'emploi (20 % des résidents). On recense aussi un certain nombre d'épisodes plus traumatiques et parfois cumulatifs, aux effets diffus, qui font durablement basculer les personnes dans une spirale négative : le décès ou la rupture avec un parent proche ou un pilier (20 % des résidents) ; un accident grave ou un problème de santé entraînant souvent la perte d'emploi (14 % des résidents) ; la dépression et/ou l'hospitalisation (13 % des résidents) ; l'incarcération (9 % des résidents) ou encore le développement d'une addiction (6 % des résidents).

L'ensemble des phénomènes décrits plus hauts se répercute, chacun à son échelle, sur le parcours résidentiel des personnes interrogées, en marquant la plupart du temps le début des problèmes liés au logement. Dans la plupart des cas, la perte du logement provient principalement de l'impossibilité d'assumer seul un loyer après une décohabitation familiale (séparation, départ de chez les parents, etc.) et/ou une perte d'emploi. En découle une période d'instabilité résidentielle plus ou moins longue marquée par une alternance entre des conditions de logement et d'hébergement précaires (avec un fort recours à l'hébergement chez un tiers) et de qualité très variables voire, pour certains, par un passage à la rue. Cette instabilité résidentielle a elle-même en retour des effets délétères sur leurs conditions de vie (dégradation de la santé, frein au retour à l'emploi, délitement des liens familiaux et sociaux, etc.) et obère encore un peu plus leurs perspectives d'insertion.



Un vécu et des ressentis à l'égard des conditions de vie dans la résidence qui varient en fonction des parcours antérieurs

Dans ce contexte, l'arrivée dans une résidence sociale Aréli est vécue le plus souvent comme un soulagement, celui de ne pas se retrouver à la rue et/ou d'échapper enfin à la précarité de solutions d'hébergement souvent instables. Les conditions de logement, modestes, sont globalement appréciées des résidents qui reconnaissent l'avantage d'une redevance « tout compris » leur permettant de mieux gérer leur budget. L'étroitesse des lieux, les possibilités restreintes d'aménagement et d'appropriation des logements meublés et l'absence d'intimité (pour ceux logés en appartement partagé) sont en revanche sources de critiques, notamment concernant les personnes ayant connu un parcours en logement autonome. La cohabitation de publics aux parcours et profils parfois très différents est vécue très difficilement par certains résidents qui évoquent : nombreuses nuisances, sentiment d'être constamment soumis au regard et au jugement des autres, tensions « communautaires », etc. Cependant, certains, parmi les plus isolés socialement, apprécient la possibilité de vie sociale offerte par la résidence (avec plus d'un tiers d'entre eux qui déclarent avoir noué des relations amicales avec d'autres résidents) et l'entraide entre résidents que cela peut susciter.

Si, pour les résidents ayant connu des parcours résidentiel chaotiques et/ou en institution et CHRS, la méfiance à l'égard des autres résidents semble perdurer un certain temps en raison de mauvaises expériences antérieures, c'est aussi, au-delà d'un certain confort, un sentiment de liberté et d'autonomie retrouvé qui prédomine.

Une diversité de profils et de parcours qui interroge les pratiques d'accompagnement

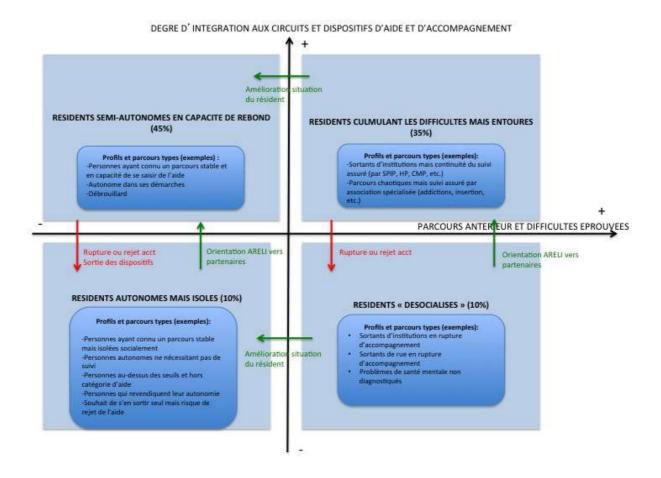
La diversité des parcours explique que les besoins en matière d'accompagnement soient extrêmement variables d'un résident à l'autre. Les difficultés exprimées – à divers degrés – par l'ensemble des résidents interrogés sont multiples et concernent en premier lieu l'emploi (54 %), en second lieu le logement (44 %), puis la santé (37 %) – avec des difficultés liées aux addictions, à une fragilité psychologique ou un problème de mobilité réduite – et enfin le budget (28 %). Ils sont également nombreux à exprimer le besoin d'être accompagnés dans leurs démarches administratives et l'accès aux droits. L'emploi est ainsi considéré comme le tremplin indispensable pour retrouver une autonomie pleine et entière (dont un accès au logement autonome constituerait la concrétisation) mais plus encore, une forme de reconnaissance.

Pour accompagner les résidents, l'équipe Aréli est constituée au sein de chaque résidence par un binôme travailleur social / responsable de site, un temps de coordination santé, assistés par des agents de maintenance et d'entretien. Par sa présence au quotidien, l'équipe offre un cadre sécurisant et veille au bien être des résidents. Elle met en place notamment différentes actions collectives pour accompagner les résidents dans leurs démarches de relogement, pour les informer en matière d'emploi, d'accès aux droits et aux soins ainsi que pour lutter contre l'isolement. L'accompagnement individuel s'articule quant à lui autour de la signature du contrat d'engagement individuel et de réunions de synthèse régulières en présence du référent social du résident. En effet, l'identification d'un référent social est une « condition » d'entrée dans les résidences sociales Aréli, les travailleurs sociaux d'Aréli jouant un rôle d'articulation et de liaison avec ces derniers sans s'y substituer. Aussi, conformément au projet social d'Aréli, nombreux sont les résidents à maintenir un contact privilégié (accompagnement social) avec une structure extérieure. 78 % des résidents interrogés sollicitent (ou sont suivies par) une structure extérieure pour les aider dans leurs démarches, principalement : une association (30 %) avec laquelle un suivi avait été mis en place concernant une problématique spécifique : addictologie, psychiatrie, etc. ; une structure d'accompagnement vers l'emploi (28 %) ; un établissement de santé (18 %); un CCAS (15 %) pour le suivi RSA le plus souvent ou de manière plus marginale une assistante sociale des UTPAS du département.

Bien que tous apprécient la présence au quotidien de l'équipe, jugée rassurante, bienveillante et utile, les résidents entretiennent un rapport plus ou moins distancié à l'accompagnement proposé par les travailleurs sociaux Aréli. Le parcours antérieur des personnes, ainsi que les difficultés éprouvées à l'arrivée dans la résidence, ont de toute évidence un impact important sur le ressenti des résidents à l'égard de l'accompagnement. Les résidents se distinguent par ailleurs par leur capacité à décrypter l'environnement partenarial et à solliciter l'aide extérieure en fonction des difficultés rencontrées. Le croisement de ces deux variables permet ainsi de schématiquement distinguer :

- Les personnes autonomes mais isolées (10%): ces personnes sont en majorité les personnes ayant connu une très longue période de stabilité résidentielle et professionnelle, une « vie normale » telle qu'ils la qualifient avec nostalgie. Certains résidents revendiquent ainsi une autonomie forte et ne souhaitent pas avoir à faire à l'équipe Aréli plus que nécessaire.
- Les personnes semi-autonomes en capacité de rebond (45%): ce sont des personnes qui sont autonomes sur certains pans de leur vie, après avoir connu souvent une longue période d'autonomie, mais qui après avoir connu une période difficile (séparation, licenciement, etc.) apprécient l'aide, même ponctuelle, que peuvent leur apporter les travailleurs sociaux.
- Les personnes cumulant les difficultés mais qui bénéficient d'une aide extérieure à Aréli (35%). Arrivées dans la résidence grâce à une association ou un service social extérieur qui a fait la démarche pour le résident, ces dernières, si elles cumulent de nombreuses difficultés sociales, économiques et de santé, bénéficient néanmoins d'un étayage important grâce à l'intervention de partenaires extérieurs qu'elles jugent elles-mêmes nécessaire.

Les personnes désocialisées (10%): ces personnes ont généralement connu des parcours chaotiques avec des passages à la rue, les hôpitaux ou les prisons à de nombreuses reprises. Ces personnes ont besoin d'un réel accompagnement administratif, mais aussi social, pour les accompagner dans une manière de vivre ensemble qu'ils ont désappris à cause de leur parcours. Pour ces personnes, le contact avec les institutions n'est pas toujours évident. Minoritaires parmi les publics accueillis, ces « cas lourds » n'en sont pas moins ceux qui accaparent le plus les professionnels Aréli.

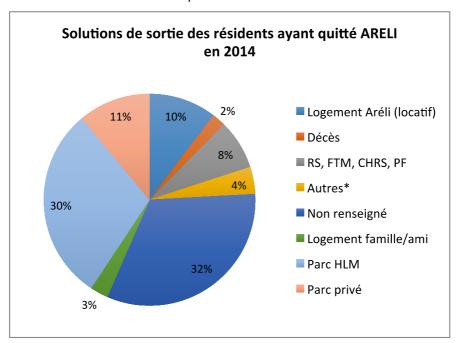


Des perspectives de sorties globalement positives

Dans la chaîne qui va de l'hébergement à l'accès au logement, le « produit » résidence sociale se veut être un logement tremplin, permettant d'agir à la fois sur la dynamique des trajectoires et sur la responsabilisation des personnes logées, tout en maintenant un niveau minimal d'accompagnement. Aussi, Aréli ne positionne ses résidents sur un logement HLM qu'une fois leur degré d'autonomie évalué et jugé adapté au logement social classique. Des visites post relogement sont également réalisées au nouveau domicile des ex-résidents pour maintenir la qualité du partenariat avec les bailleurs et garantir une confiance mutuelle entre les partenaires. C'est pourquoi la plupart des sorties des résidents d'Aréli vers le logement autonome s'avèrent globalement positives avec, en 2014, 51% de sorties vers un logement autonome :

- 30% vers le parc HLM
- 11% vers le parc public
- 10% vers le parc locatif Aréli.

50% de ces personnes ont eu une durée de présence inférieure à 24 mois.



Pour les résidents interrogés, le logement Aréli est le plus souvent vécu comme une solution temporaire avant le retour à une « vie normale » dans un logement à soi, qui permettra de retrouver intimité, sociabilité, voire vie familiale, ou de tourner la page d'un épisode douloureux. Cette volonté d'évoluer rapidement vers le logement autonome est toutefois contrebalancée par une réalité qui tend à retarder les sorties dans un contexte de tensions accrues sur le marché du logement. En outre, certaines appréhensions peuvent persister, comme le fait de trouver un emploi au préalable, afin d'avoir suffisamment d'argent pour s'assumer financièrement. En effet, les résidents prêts à sortir sont souvent conscients qu'un logement HLM induit des coûts supérieurs à celui d'un logement en résidence sociale : loyer, charges, et taxes locales. Pour les sortants, ces craintes sont toutefois atténuées grâce au maintien d'un contact avec les professionnels d'Aréli, facilitant ainsi la transition entre les situations de logement. Aussi, la majorité des sortants semble particulièrement apprécier ses nouvelles conditions de logement, se disant soulagée de passer à autre chose et de quitter une résidence sociale dont les contraintes commençaient à devenir pesantes.

Un rôle majeur d'Aréli dans les parcours des résidents à conforter

Pour conclure, plusieurs témoignages nous montrent que la résidence sociale est un lieu qui sert de sas, de tremplin vers une nouvelle vie. Un lieu où les résidents se sentent assez en sécurité, mais aussi assez accompagnés pour « se prendre en main » à leur rythme. Pour la plupart d'entre eux, la résidence est un lieu qui protège et qui rassure, comme peut l'être un « chez soi », même si pour d'autres, cette solution s'apparente davantage à un pis-aller. Les résidents mettent en avant un sentiment de « liberté » retrouvé, qui favorise la relation de confiance, la responsabilisation et la reconnaissance de leurs capacités et choix. Le regard porté *a posteriori* par les sortants interrogés est de ce point de vue éloquent. Il témoigne bien du rôle joué par le passage en résidence sociale dans leur parcours et ce quel que soit le vécu antérieur et les difficultés éprouvées à l'arrivée :

- Pour de nombreux résidents, dans un contexte de parcours résidentiel stable, interrompu à l'occasion d'une mobilité, d'une décohabitation suite à une séparation ou en prévention d'impayés locatifs importants, l'arrivée chez Aréli apparaît ainsi comme une solution de dépannage permettant d'accompagner une transition biographique (perte d'emploi, séparation, mobilité professionnelle). Aussi, pour ces résidents relativement autonomes, la résidence Aréli peut certes s'apparenter à un pis-aller mais également la chance de ne pas se retrouver à la rue ou dans la « galère » de devoir solliciter un réseau familial ou amical qui s'est parfois déjà épuisé.
- Une stabilité nécessaire pour se reconstruire et rebondir après une période difficile: pour les personnes ayant connu un parcours résidentiel plus chaotique, l'arrivée chez Aréli représente véritablement un nouveau départ, la possibilité de (re)trouver un début de chez soi et d'intimité après avoir connu parfois des années de galère. La résidence Aréli constitue alors l'occasion de « se poser » après un parcours semé d'embûches, la possibilité d'avoir une adresse, de recevoir son courrier, d'être au chaud, d'avoir un toit. La stabilité et la tranquillité retrouvées permettent de (ré)amorcer une dynamique d'insertion et de « se reprendre en main ».
- Pour les résidents parmi les plus anciens et/ou les plus âgés qui peinent à se projeter dans un avenir (sans possibilité de retrouver une activité par exemple) et qui ont fini par « prendre leurs marques », l'accès au logement autonome semble encore lointain et appréhendé avec beaucoup d'inquiétudes. La résidence sociale est alors perçue comme un cocon rassurant et protecteur (économiquement et grâce à la présence au quotidien de l'équipe) difficile à quitter. En effet, l'étayage collectif rendu possible en résidence reste nécessaire pour un certain nombre de résidents souvent fragiles sur le plan psychique et qui y trouvent des ressources pour avancer.
- Pour d'autres enfin, même si cela reste marginal, l'arrivée chez Aréli marque symboliquement le constat d'échec après avoir connu une « vie normale ». La résidence sociale est alors perçue comme une solution par défaut, faute de pouvoir accéder à un logement social attribué prioritairement aux familles au détriment des hommes isolés.

Quelles perspectives pour Aréli?

Aréli fonctionne selon une organisation fortement décentralisée avec un responsable de site et un travailleur social sur chacun des sites. La présence de ce binôme au quotidien aux cotés des résidents contribue fortement au bon fonctionnement des résidences et au ressenti très majoritairement positif des résidents à l'égard de l'accompagnement proposé. Néanmoins, les évolutions sociales, économiques et réglementaires observées et souhaitées imposent aujourd'hui une réflexion en matière d'organisation alors que le fonctionnement actuel d'Aréli n'est plus viable économiquement. Il s'agit donc de réfléchir à une optimisation de ce modèle anticipant sur les contraintes et évolutions à venir tout en veillant à maintenir un même niveau d'ambition quant à la fonction d'insertion jouée par les résidences. L'optimisation du modèle Aréli nécessite d'engager un certain nombre de réflexions visant à :

- Adapter les modalités d'accompagnement des publics au regard de la diversité des besoins mis en lumière par l'enquête mais également de l'étayage par le droit commun dont bénéficient les résidents. Aussi, certains résidents nécessitent-ils un accompagnement centré sur le projet quand d'autres nécessitent une démarche qui met l'accent sur une certaine conception de la relation comme facteur majeur de transformation. Le soutien au quotidien de l'équipe étant primordial.
- Favoriser un peuplement équilibré au service d'une mixité sociale intégratrice et d'une dynamique collective. En effet, la mixité des publics accueillis pose question aux résidents qui y voient une source de tensions bien plus que de richesses, même s'il ne faut pas sous-estimer les relations qui se nouent entre résidents de profils et parcours différents.
- Renforcer les partenariats avec les acteurs du territoire: la spécificité et la diversité des problématiques rencontrées par les publics accueillis en résidence sociale nécessitent de recourir aux compétences des partenaires du champ social et médico-social en formalisant les partenariats autour des axes suivants: suivi des trajectoires résidentielles, accès aux droits et à la santé, prévention des pathologies (vaccination, VIH, sensibilisation MST, addictions), vieillissement et parentalité.
- Favoriser l'entraide entre résidents pour contrer l'isolement. La démarche proposée ici consiste à organiser des groupes d'entraide s'appuyant sur l'expertise des résidents volontaires (actuels ou sortants), avec un encadrement adapté. Ces temps d'échange pourraient se décliner en différents modules sur des problématiques « types » dans le parcours des résidents d'Aréli (logement, emploi, etc.).
- Construire des circuits complémentaires d'accès à l'emploi en complétant les liens formels existants avec les acteurs de l'emploi, par des liens avec des réseaux informels, par la formalisation de liens avec des associations de chefs d'entreprise ou encore par la valorisation des compétences (pas uniquement professionnelles) des résidents auprès du réseau partenarial.
- Créer de nouvelles solutions et structures de logement adaptées aux besoins (optimisation des espaces existants, mise en place de nouveaux services type micro crèche ou espace accueil mère enfant) et accroître le caractère modulable, sur le plan architectural, de l'espace disponible en résidence sociale.

